

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 13/12/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur José SARLIN</i>
Présents : 6	Présents : José SARLIN, Richard UBAUD, Annabelle TAIX, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND
Votants: 8	
Pour: 8	Représentés: Hervé BORRELLY par José SARLIN, Michel PHILIP par Emmanuel GHIOTTI
Contre: 0	Excusés: Yannick BOYER, Michel GENEVRIER
Abstentions: 0	Absents: Jean-Paul BOUFFIER
	Secrétaire de séance: Annabelle TAIX

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" AGEDI. - DE_2019_073

Pour rappel le syndicat mixte A.G.E.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,

APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
<small>Sous-Préfecture de FORCALQUIER ALPES-HAUTE-PROVENCE</small>
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 23/12/2019
004-210402343-20191220-DE_2019_073-DE

- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
José SARLIN



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/12/2019 004-210402343-20191220-DE_2019_073-DE